



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/08/2026

Date de la convocation		
12/08/2026		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	09
Vote		
A la majorité		
Pour : 8		
Contre : 1		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 01/09/2026

L'an 2026, le 31 Août à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BOBON Christelle, BOUGERE Cindy, MAGAUD PERNOT Roxanne, SAVINEL Fanny
MM : MAILLARD Jean-Charles, MARIAU Noël, PRESSET Jean-Baptiste, THÉBAULT Fabrice

Pouvoir : EON Jean-Yves donne pouvoir à MALLET Bertrand

Excusée : BAZILLE Sandra

Secrétaire de séance : PRESSET Jean-Baptiste

2026/58 – Location de la salle polyvalente : tarif « entreprise »

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'aucun tarif n'est fixé pour la location de la salle polyvalente par une entreprise.

Vu la délibération n°2025/80 en date du 22/12/2025, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de se prononcer sur l'instauration de ce nouveau tarif.

Madame Roxanne MAGAUD PERNOT ne souhaite pas prendre part au vote.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** de ne pas instaurer de tarif « entreprise » pour la location de la salle polyvalente.

Secrétaire de séance :
Jean-Baptiste PRESSET

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET